

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Révision tarifaire 2025 : Crématorium - DE_041_2024

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 14 novembre 2024

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

vingt et un novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT, JEAN CHRISTOPHE GUY, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés:

Absents: SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, CHRISTELLE CHAUVET

Excusés:

La commune de Saint Cernin a confié la délégation du service public de crémation à la société SNC représentée par Monsieur Denis DABRIGEON. Cette société nous demande de plafonner, pour 2025, la tarification des services au 1/01/2025 (mis en pj)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de révision de tarifs 2025 en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la valider.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 22/11/2024
et publication ou notification du 22/11/2024

Le Maire,
A. DUJOLS



Le Maire
A. Dujols



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Gaillard', written over a circular stamp.

Date de transmission de l'acte: 22/11/2024

Date de réception de l'AR: 22/11/2024

015-211501754-DE_041_2024-DE

A G E D I